

Deputy Prime Minister  
and Minister of Finance



Vice-première ministre  
et ministre des Finances

Ottawa, Canada K1A 0A2

L'honorable Éric Girard, député provincial  
Ministre des Finances  
Gouvernement du Québec  
12, rue St-Louis  
Québec (Québec) G1R 5L3

Monsieur le ministre,

Les Canadiens ont apprécié le niveau de collaboration entre tous les paliers de gouvernement depuis le début de la crise de la COVID-19. Nous avons fait le nécessaire afin d'assurer que les Canadiens soient en sécurité et protégés. La pandémie a eu un impact extraordinaire sur les revenus municipaux liés au transport en commun, ce qui a mené les municipalités à faire une demande d'aide urgente.

Pour continuer notre soutien, le gouvernement du Canada propose un investissement fédéral supplémentaire ponctuel pouvant atteindre 750 millions de dollars, qui, s'il était jumelé à des contributions équivalentes de la part des gouvernements provinciaux et territoriaux, fournirait 1,5 milliard de dollars à l'échelle nationale aux municipalités et, en particulier, aux réseaux de transport en commun.

Pour faire face à cette situation exceptionnelle, nous devons encore une fois travailler ensemble tout en respectant nos compétences respectives. Depuis le début de cette pandémie, le gouvernement du Canada a collaboré avec les provinces et les territoires afin d'apporter un soutien important aux municipalités en vertu de l'Accord sur la relance sécuritaire et du financement complémentaire du Fonds pour le développement des collectivités du Canada.

L'investissement fédéral supplémentaire ponctuel proposé reconnaît que la pandémie continue d'avoir des répercussions importantes sur les opérations de transport en commun en 2022. Notre financement conjoint viserait à aider les provinces, les territoires et les municipalités à faire face à ces pressions et à apporter les ajustements structurels nécessaires afin de gérer les répercussions potentielles à plus long terme de la pandémie, au fur et à

mesure que les mesures de soutien fédéral liées à la pandémie sont éliminées progressivement.

Le gouvernement fédéral fournira une contribution équivalente à celle engagée par le Québec jusqu'à concurrence de 196 504 000 \$. L'allocation entre les provinces et les territoires est fondée sur le nombre d'usagers utilisant le transport en commun (70 %) et la population (30 %), conformément aux allocations déterminées dans le cadre des Ententes bilatérales intégrées relatives au programme d'Infrastructure Investir dans le Canada.

Sous réserve de l'approbation du Parlement, le financement fédéral sera versé en fonction de votre présentation d'une proposition précise indiquant le montant de l'investissement fait par votre administration, qui doit égaler la contribution fédérale ou la dépasser. Vous devez également vous engager, dans votre proposition, à allouer la totalité de l'aide fédérale et provinciale dans votre juridiction en fonction de l'utilisation du transport en commun.

En même temps, au moment où nous terminons la lutte contre la COVID-19, la question de l'abordabilité, en particulier l'abordabilité du logement, demeure une priorité pour le gouvernement, à l'instar du vôtre, j'en suis convaincue. Je crois que nous devons travailler ensemble, y compris avec nos partenaires municipaux, pour libérer et augmenter l'offre de logements. Tel que bien documenté par bon nombre d'économistes et experts indépendants, nous devons augmenter nos efforts dans ce domaine car il n'y a pas assez de logements pour suivre la croissance de la population. Afin de recevoir ce financement, nous nous attendons à ce que vous collaboriez avec les municipalités pour éliminer les obstacles qui influent sur l'offre et la densité de logements.

Les modalités et les conditions d'admissibilité à l'aide fédérale aux municipalités, y compris l'amélioration de l'offre de logements, sont énoncées dans la feuille de modalités ci-jointe. Je vous demande de faire parvenir votre proposition au plus tard le 11 mars 2022. Si une partie du financement fédéral n'est pas réclamée après le 11 mars 2022, le gouvernement fédéral peut réaffecter ce financement non réclamé parmi les provinces et territoires participants qui sont prêts à verser des montants supplémentaires équivalents. Comme la nature de la demande à l'échelle municipale est urgente, le financement ne sera accordé que pour les ententes qui ont été conclues d'ici le 31 mars 2022. Je suis convaincue qu'avec votre collaboration, ces fonds prouveront une fois de plus aux Québécois que nous travaillons collectivement au mieux de leurs intérêts.

Je me permets également de transmettre une copie de notre correspondance à Dominic LeBlanc, le ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités, à titre d'information.

Veillez agréer Monsieur le ministre, mes salutations distinguées.



L'honorable Chrystia Freeland, C.P., députée  
Vice-première ministre et ministre des Finances

c. L'honorable Dominic Leblanc, C.P., député

Québec, le 10 mars 2022

Madame Chrystia Freeland  
Vice-première ministre et ministre des Finances  
Ministère des Finances du Canada  
90, rue Elgin  
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Madame la Vice-première ministre,

Nous vous remercions pour votre lettre du 1<sup>er</sup> mars 2022 concernant l'aide fédérale de 750 millions de dollars destinée aux réseaux de transport en commun. Comme vous le savez, depuis le printemps 2020, les organismes de transport collectif ont subi d'importantes baisses de revenus tarifaires en raison de la diminution de l'achalandage causée par la pandémie.

Ayant déjà statué sur l'importance de soutenir les organismes de transport collectif, le Québec investira, dans cet objectif, un montant équivalent à la part de 196,5 millions de dollars qui lui sera transférée par le gouvernement fédéral.

Cet investissement de 393 millions de dollars, qui s'ajoute à ceux déjà annoncés dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire, viendra soutenir l'ensemble des sociétés de transport dans leurs efforts pour maintenir les niveaux de services essentiels pour les populations qu'elles desservent. Sur la base de la planification du budget 2022-2023, il sera étalé sur deux ans (96,5 millions de dollars en 2021-2022 et 296,5 millions de dollars en 2022-2023). Il sera par ailleurs réparti entre les organismes de transport collectif sur la base des mêmes modalités que celles retenues dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire.

### **Le Québec soutient les ménages dans l'accès au logement**

Dans votre lettre, vous mentionnez que le gouvernement fédéral s'attend à ce que le gouvernement du Québec collabore avec les municipalités pour éliminer les obstacles qui influent sur l'offre de logements, et ce, afin de recevoir sa part de l'enveloppe de 750 millions de dollars destinée aux réseaux de transport en commun.

Les domaines du logement et des affaires locales relevant de la compétence des provinces, vous comprendrez que le Québec ne peut accepter de se voir imposer des conditions en ces matières dans le cadre de la présente entente par échange de lettres, une condition n'ayant d'ailleurs aucunement trait à l'appui alloué aux sociétés de transport.

Le Québec dispose de son propre système d'habitation qu'il administre en appuyant les initiatives de partenaires du secteur municipal, d'organismes à but non lucratif et du secteur privé par l'intermédiaire des programmes et des interventions de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Au fil des ans, le gouvernement du Québec a investi des sommes importantes afin de faciliter l'accès au logement aux ménages à faible revenu, et ce, tant en matière de construction de logements sociaux et abordables, de soutien au paiement du loyer ainsi qu'au chapitre de l'adaptation et de la rénovation de domicile. Le Québec publie régulièrement des informations sur ses efforts en la matière, que je vous invite à consulter. Vous pourrez y constater que depuis mars 2019, c'est près de 1,7 milliard de dollars en investissements additionnels qui a été prévu pour l'habitation.

D'ailleurs, un récent rapport de recherche préparé par le Conseil national sur le logement (4 février 2022) et portant un jugement très critique sur « l'offre de logement abordable créée par les programmes unilatéraux de la stratégie nationale sur le logement » révélait que le Québec est l'endroit au Canada présentant le plus faible taux de besoins impérieux de logement (BIL). Parmi les 10 régions métropolitaines de recensement ayant les plus faibles taux de BIL, 5 sont au Québec.

Le Québec est engagé depuis très longtemps afin de faciliter l'accès au logement et il continuera de prendre les décisions requises pour améliorer la situation du logement au Québec.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Vice-première ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



**Eric Girard**  
Ministre des Finances



**Sonia LeBel**  
Ministre responsable des Relations  
canadiennes et de la Francophonie  
canadienne

c.c. Dominic LeBlanc, ministre des Affaires intergouvernementales, de  
l'Infrastructure et des Collectivités

# Financement fédéral pour Québec à titre de contribution à l'appui des municipalités

## OBJECTIF

---

- Le gouvernement fédéral accorde des fonds aux provinces et aux territoires sous la forme d'une contribution afin de s'assurer que les municipalités disposent de ressources supplémentaires pour combler les déficits d'exploitation du transport en commun en 2022 en ce qui a trait à la diminution du nombre d'usagers du transport en commun attribuable aux répercussions extraordinaires de la pandémie de COVID-19 et pour améliorer l'offre et l'abordabilité du logement. Les gouvernements provinciaux et territoriaux continueront d'appuyer les municipalités et fourniront une contribution équivalente à ce nouveau financement fédéral. Le financement sera fondé sur les conditions et les objectifs communs contenus dans la présente feuille de modalités.

## PROPOSITION

---

### Engagement fédéral

- Le financement fédéral accordé aux provinces et aux territoires à titre de contribution à l'appui des municipalités ne dépassera pas 750 millions de dollars.
- Ce financement est une contribution ponctuelle qui vise à reconnaître les répercussions extraordinaires de la COVID-19 sur les coûts d'exploitation du transport en commun.
- Le gouvernement fédéral fournira une contribution équivalente à celle engagée par le Québec jusqu'à concurrence de de 196 504 000 \$. L'attribution du financement entre les provinces et les territoires a été déterminée selon l'allocation du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC) – Volet transport en commun, qui est fondée sur le nombre d'usagers utilisant le transport en commun (70 %) et la population (30 %), tel que reflété dans l'Entente bilatérale intégrée pour le PIIC du Québec.
- Le financement sera accordé à condition que l'administration présente une proposition à la ministre des Finances au plus tard le 11 mars 2022.
- Si une partie du financement fédéral n'est pas réclamée après le 11 mars 2022, le gouvernement fédéral peut réaffecter ce financement non réclamé parmi les provinces participantes qui sont prêtes à verser des montants supplémentaires équivalents.
- Sous réserve de l'approbation par le Parlement de l'autorité législative pour le transfert, le financement ne sera accordé que pour les ententes qui ont été conclues d'ici le 31 mars 2022.

## Engagement des provinces et territoires

- Afin de recevoir un financement, les provinces et les territoires doivent présenter à la ministre des Finances, au plus tard le 11 mars 2022, une lettre contenant les éléments suivants :
  1. un engagement à fournir une contribution équivalente ou supérieure à la contribution fédérale (peut inclure le financement fait aux municipalités pour les fins indiquées ci-bas et n'ayant pas été engagé avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021);
  2. un engagement à allouer l'appui fédéral et provincial ou territorial total aux municipalités, ou aux municipalités et agences régionales de transport en commun, en se fondant sur le nombre d'usagers utilisant le transport en commun, et alloué afin de subvenir à des déficits de capital ou d'exploitation du transport en commun, ou envers le logement;
  3. un engagement à travailler avec le gouvernement fédéral et les municipalités pour faire progresser les priorités communes liées à l'offre et l'abordabilité du logement;
  4. un engagement à ce que toute municipalité recevant du financement s'engage publiquement à entreprendre certaines actions liées au logement, telles qu'indiquées ci-bas, comme condition pour recevoir ce financement;
  5. un engagement à travailler avec les municipalités pour aborder les obstacles à l'accroissement de l'offre et la densité de logements, ce qui pourrait, par exemple, inclure :
    - réformer les politiques de zonage et d'aménagement du territoire;
    - permettre et soutenir la construction de nouveaux logements et accroître la densité des logements à proximité de nouveaux projets de transport en commun;
    - réformer les redevances sur le développement (ou l'équivalent) pour les nouvelles constructions; et
    - accélérer les processus d'approbation par des solutions innovatrices telles que de nouveaux systèmes de délivrance de permis par voie numérique.
  6. un engagement à rendre publiquement compte des changements introduits suite à cette entente afin d'améliorer l'offre et l'abordabilité du logement d'ici le 31 mars 2023.
- L'annexe fournit une ventilation du financement disponible par province ou territoire.

## Annexe : Financement par province et territoire

Province ou territoire	Affectation
Terre-Neuve-et-Labrador	4 136 000 \$
Île-du-Prince-Édouard	1 026 000 \$
Nouvelle-Écosse	10 981 000 \$
Nouveau-Brunswick	6 264 000 \$
Québec	196 504 000 \$
Ontario	316 248 000 \$
Manitoba	20 708 000 \$
Saskatchewan	11 674 000 \$
Alberta	79 496 000 \$
Colombie-Britannique	102 040 000 \$
Yukon	377 000 \$
Territoires du Nord-Ouest	316 000 \$
Nunavut	230 000 \$
<b>Total</b>	<b>750 000 000 \$</b>